L'Agence de l'énergie pour l'économie en chiffres

2019

LA GESTION DE L'ÉNERGIE PAR ET POUR L'ÉCONOMIE. DEPUIS 2001.

AGENCE DE L'ÉNERGIE POUR L'ÉCONOMIE AEnEC

Si les chiffres comptent, c'est la dynamique qui fait la différence !

Par définition, présenter des résultats revient à présenter des chiffres. Et s'ils comptent, les chiffres n'expriment pas tout à eux seuls, nous le savons bien, et encore mieux depuis qu'est survenue la COVID-19. Pour que, en plus de boucler un exercice par un décompte, ils puissent nous parler, il faut pouvoir les comparer, les interpréter, observer leur évolution à long terme et les situer dans leur contexte.

Dans le cadre de la gestion de l'énergie de l'AEnEC, les chiffres de référence ne sont pas seulement consignés dans des feuilles de calcul : avec l'appui de leur conseiller ou conseillère en énergie, les entreprises participantes suivent l'évolution de leurs chiffres à long terme ; elles comparent leurs résultats, les interprètent et les confrontent avec les données procédant de technologies alternatives, ce qui met en évidence les avantages et inconvénients des unes et des autres. Au fil des ans et grâce à leurs échanges dans le cadre des réunions de groupes d'entreprises de l'AEnEC, les entreprises lisent dans ces chiffres où trouver de nouveaux potentiels d'efficacité et des opportunités de nouvelles mesures efficaces de protection du climat. C'est ainsi que ces chiffres complètent l'accompagnement technique et administratif de l'AEnEC et stimulent une dynamique de réduction de notre empreinte carbone.

En donnant à comprendre de quelle manière l'économie contribue aux objectifs de la politique climatique, nous voudrions aussi voir confortée la marge de manœuvre des entreprises.

Celle-ci s'est en effet révélée fructueuse avec ses trois composantes que sont la convention d'objectifs associée à la taxe incitative d'abord, la mise en œuvre de mesures d'amélioration rentables ensuite et, enfin, la collaboration des entreprises entre elles dans le cadre des groupes d'échanges d'expériences. Car encore une fois si les chiffres comptent, c'est la dynamique entraînée qui fait c'est la différence !

RUDOLF MINSCH
Président

JACQUELINE JAKOB
Directrice

Ensemble pour atteindre les objectifs climatiques

DEPUIS 2001, L'AGENCE DE L'ÉNERGIE POUR L'ÉCONOMIE SOUTIENT AVEC SUCCÈS LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS CLIMATIQUES DES ENTREPRISES EN SUISSE.

En Suisse, 4093 entreprises de l'industrie et des services participent à l'AEnEC. Elles se sont engagées à atteindre des objectifs ambitieux de protection climatique et d'amélioration de l'efficacité énergétique par le biais de quelque 2405 conventions d'objectifs établies avec l'appui de l'AEnEC. Ensemble, elles représentent la moitié environ des émissions de CO_2 de l'industrie et des services en Suisse. Relais entre la Confédération, les cantons et les entreprises, l'AEnEC accompagne depuis 2001 les entreprises dans les tâches qui incombent à l'économie selon la législation fédérale sur le CO_2 et sur l'énergie et selon l'article sur les grands consommateurs des législations cantonales sur l'énergie. Les autorités comme les entreprises bénéficient de cette coopération efficace et éprouvée.

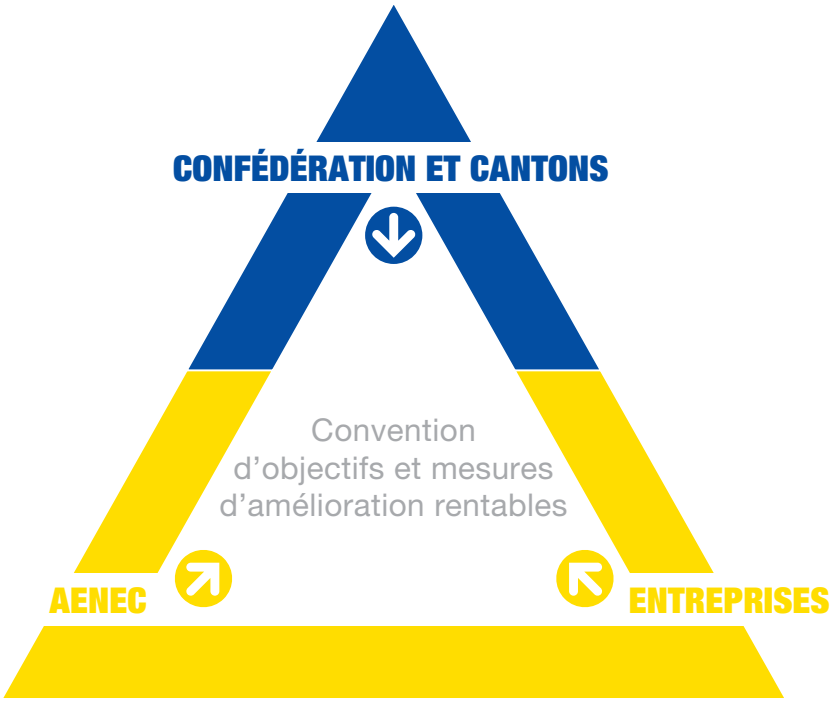

Le nombre des conventions d'objectifs est en croissance constante

EN 2019, 95 NOUVELLES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ONT ÉTÉ CONCLUES.

Fin 2019, 4093 entreprises avaient conclu 2405 conventions d'objectifs. Ces entreprises, qui participent au modèle PME ou au modèle Énergie, totalisent 8583 sites d'exploitation. En 2019, 95 nouvelles conventions d'objectifs ont été conclues. On compte à peu près le même nombre de conventions d'objectifs dans le modèle PME et dans le modèle Énergie. Une moitié environ des conventions d'objectifs permettent aux entreprises d'obtenir le remboursement de la taxe sur le CO_2 et un dixième environ permettent le remboursement du supplément réseau. Le remboursement de la taxe sur le CO_2 et le remboursement du supplément réseau sont fixés dans des dispositions légales. Parmi les conventions d'objectifs, 247 ont été conclues volontairement : les entreprises les concluent sans y être tenues de par la loi, pour bénéficier de la gestion de l'énergie et de l'accompagnement proposés par l'AEnEC pour réduire leur empreinte carbone.

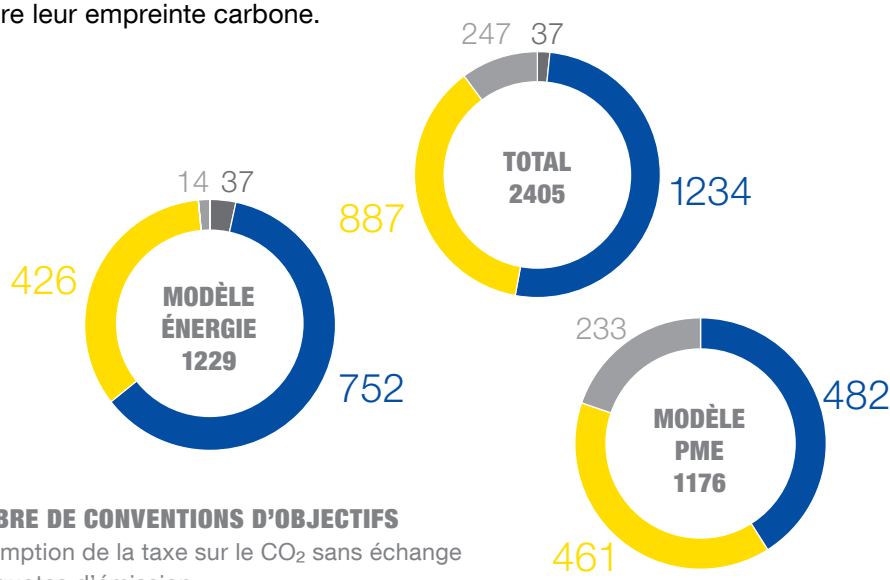

NOMBRE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS

- Exemption de la taxe sur le CO_2 sans échange de quotas d'émission
- Grands consommateurs sans exemption de la taxe sur le CO_2
- Librement consenties (pas de grands consommateurs, pas d'exemption de la taxe sur le CO_2)
- Système d'échange de quotas d'émission (SEQE)

Intensité en CO_2

POUR 2019, L'ÉCONOMIE DE CO_2 SE MONTE À 628 412 TONNES, SOIT L'ÉQUIVALENT DE 192 175 PASSAGERS DE VOLS ALLER-RETOUR ZURICH – AUCKLAND (NOUVELLE-ZÉLANDE).*

L'intensité en CO_2 permet de procéder à une comparaison des émissions de CO_2 indépendamment de la croissance. Elle compare les réductions des émissions de CO_2 avec les émissions de CO_2 pour une période donnée. Elle se calcule de la manière suivante :

$$\text{Intensité en } CO_2 = \frac{\text{émissions de } CO_2}{\text{émissions de } CO_2 + \text{économies de } CO_2} \times 100$$

À ce jour, conformément à la loi révisée sur le CO_2 et au protocole de Kyoto (2013 à 2020), l'intensité en CO_2 des participants de l'AEnEC s'est sans cesse améliorée durant la deuxième période d'engagement. Grâce à diverses mesures d'amélioration mises en œuvre depuis 2013, la réduction des émissions de CO_2 a atteint 628 412 tonnes en 2019. Cette même année, 4 006 351 tonnes de CO_2 ont encore été émises au total. L'intensité en CO_2 se monte donc à 86,6 % en 2019.

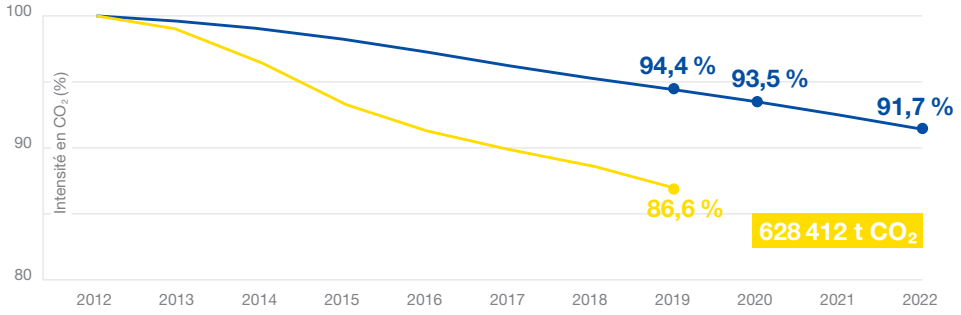

ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ EN CO_2 DE 2012 À 2019

Normée degré-jour

- Intensité en CO_2, objectif
- Intensité en CO_2, valeur effective

* Selon SWISS, on compte 3,27 tonnes d'émissions de CO_2 par passager qui effectue vol aller et retour Zurich – Auckland en classe économique.

Efficacité énergétique

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SE MONTENT À 3 578 159 MWH POUR 2019, DONT 1 471 597 MWH D'ÉLECTRICITÉ. CES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SONT ÉQUIVALENTES À PLUS DE 80 % DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DU CANTON DE BÂLE-VILLE.*

L'efficacité énergétique permet de procéder à une comparaison de la consommation énergétique indépendamment de la croissance. Elle compare les économies d'énergie à la consommation d'énergie pour une période donnée et se calcule de la manière suivante :

$$\text{Efficacité énergétique} = \frac{\text{consommation d'énergie} + \text{économies d'énergie}}{\text{consommation d'énergie}} \times 100$$

L'efficacité énergétique des participants de l'AEnEC s'est sans cesse améliorée durant la deuxième période d'engagement. Diverses mesures mises en œuvre depuis 2013 ont permis d'économiser 3 578 159 MWh d'électricité et de chaleur en 2019. Dans le même temps, la consommation d'énergie atteignait 37 132 311 MWh. L'efficacité énergétique est donc de 111,2 % en 2019.

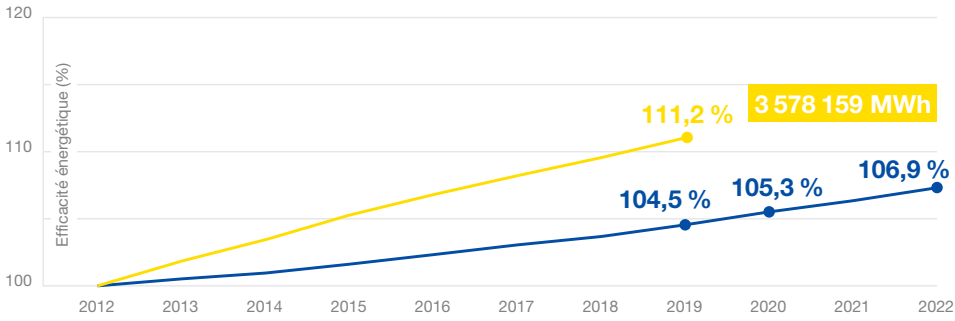

ÉVOLUTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE 2012 À 2019

Normée degré-jour

- Efficacité énergétique, objectif
- Efficacité énergétique, valeur effective

* Consommation d'énergie finale du canton de Bâle-Ville en 2018 : 4273 GWh. Source : service de la statistique du canton de Bâle-Ville.

Les mesures des années précédentes continuent de déployer leurs effets

GRÂCE AUX NOUVELLES MESURES D'AMÉLIORATION MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS, L'EFFET DES MESURES CROÎT ANNÉE APRÈS ANNÉE.

L'effet des mesures a encore augmenté en 2019. Les nouvelles mesures d'amélioration mises en œuvre par les entreprises en 2019 ont entraîné une réduction supplémentaire de 76 796 tonnes des émissions de CO_2. Les nouvelles mesures ont également entraîné des économies de 304 561 MWh, dont 138 760 pour l'électricité. Et les mesures d'amélioration continuent évidemment de produire leurs effets après l'année de leur mise en œuvre. Les effets ne cessent donc de croître, par cumul des effets produits par les mesures mises en œuvre au cours des années précédentes.

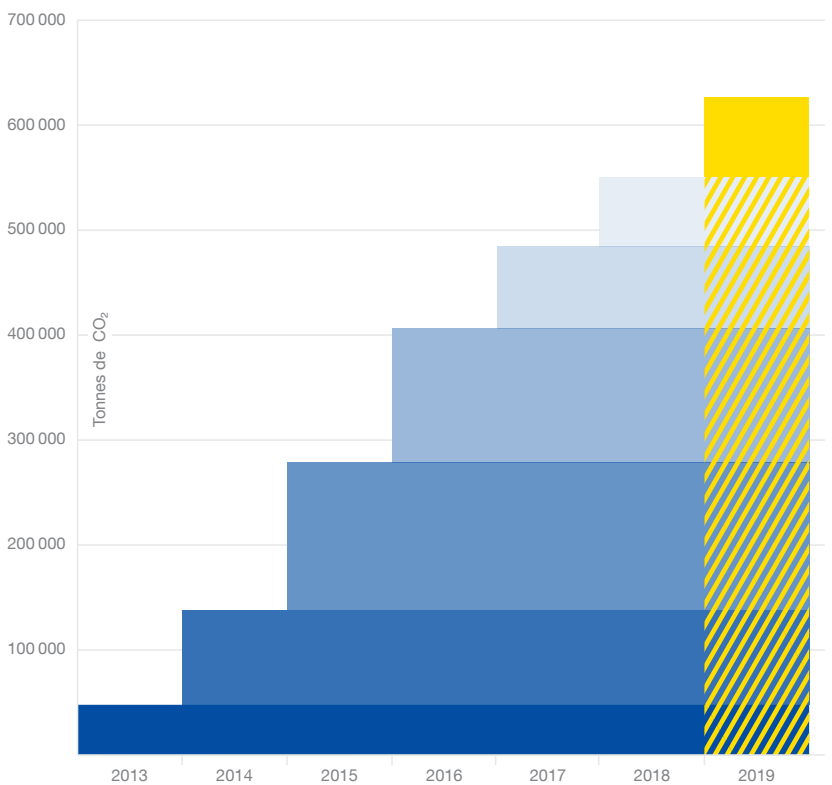

Parlons d'argent

EN 2019, GRÂCE AUX MESURES D'AMÉLIORATION QU'ILS ONT MISES EN ŒUVRE DEPUIS 2013, LES PARTICIPANTS DE L'AENEC ONT ÉCONOMISÉ AU TOTAL 684 MILLIONS DE FRANCS EN COÛTS ÉNERGÉTIQUES ET EN TAXES.

Les entreprises engagées ont reçu 255 millions de francs à titre de remboursement de la taxe sur le CO_2 et 85 millions de francs à titre de remboursement du supplément réseau. Ces sommes sont disponibles pour de nouvelles mesures d'amélioration innovantes. Au total, les mesures d'amélioration mises en œuvre ont permis une réduction des dépenses énergétiques de 344 millions de francs.

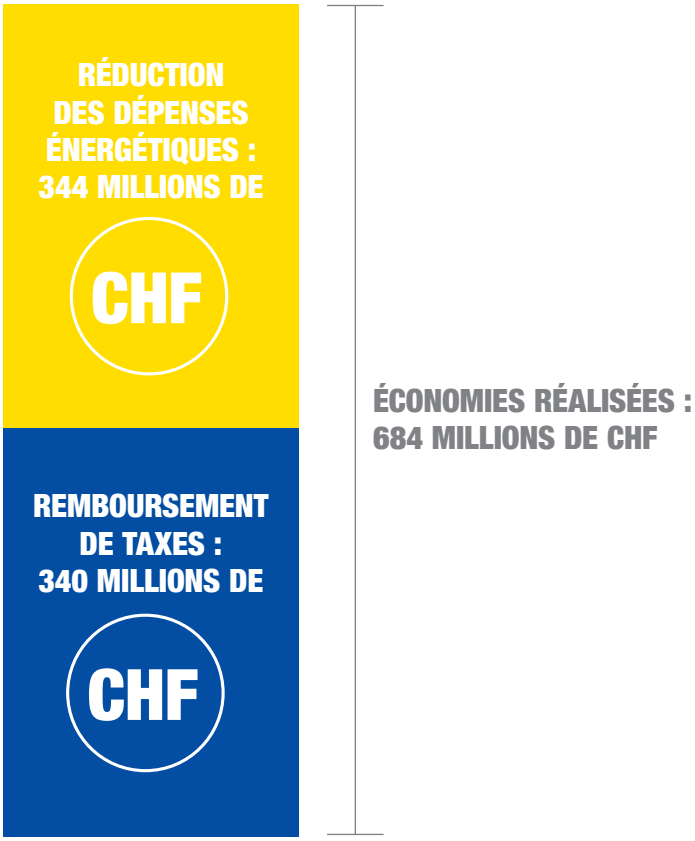

Mesures d'amélioration les plus fréquentes

PRÈS D'UN QUART DE TOUTES LES MESURES D'AMÉLIORATION CONCERNENT L'ÉCLAIRAGE.

La popularité dont jouissent les mesures d'amélioration portant sur l'éclairage tient notamment à l'évolution fulgurante de la technologie LED. D'autres domaines également très appréciés sont le chauffage, la ventilation, les produits et processus ainsi que la chaleur industrielle : chacun de ces domaines compte pour un bon 10 % du total des mesures prises.

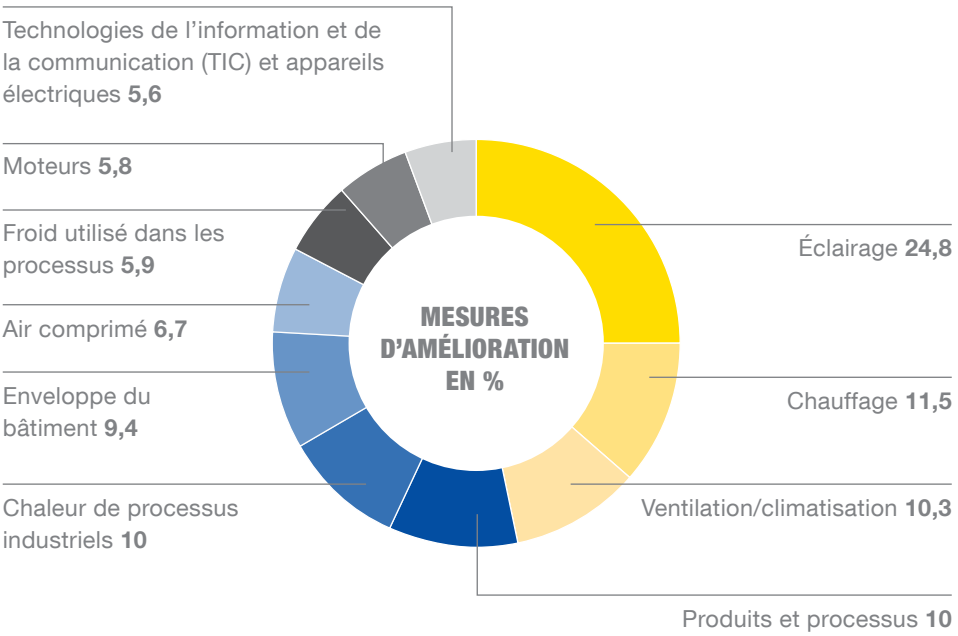

Mesures d'amélioration les plus efficaces

LA MOITIÉ DE L'EFFET TOTAL DES MESURES D'AMÉLIORATION EST OBTENU PAR LES MESURES MISES EN ŒUVRE DANS LES DOMAINES DES PRODUITS ET DES PROCESSUS.

Les mesures prises dans le domaine de la chaleur industrielle sont au cinquième rang en termes de fréquence. Mais avec leur potentiel élevé, elles arrivent en tête pour ce qui est de leur impact : elles produisent un quart environ de l'effet obtenu par le total des mesures. Les mesures prises dans le domaine des produits et processus produisent elles aussi une part très importante des effets obtenus.

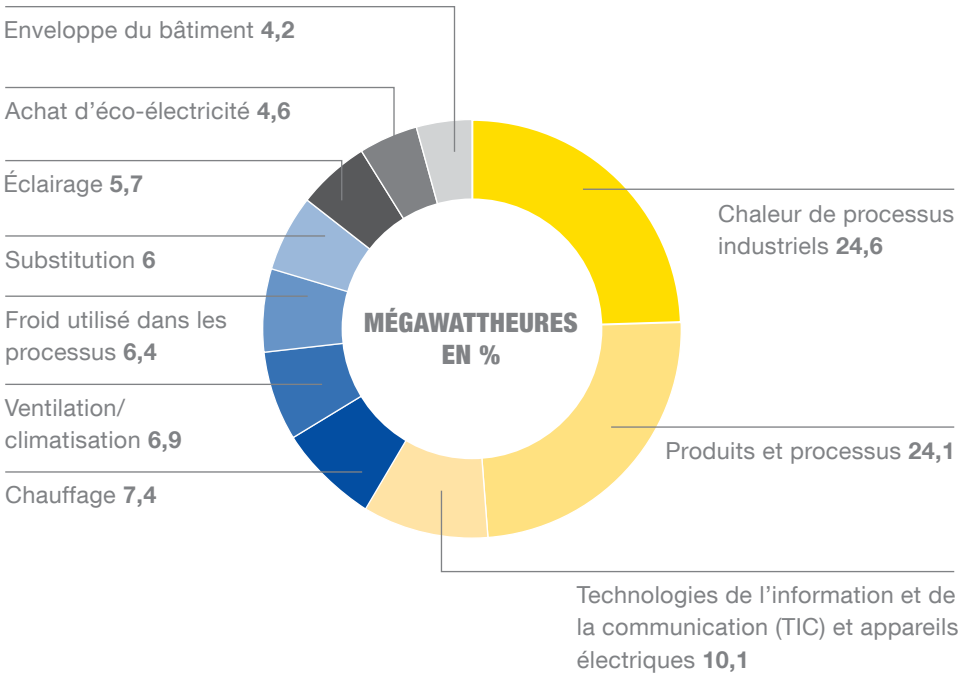

Le programme EFFICIENCE+ réduit encore plus la consommation d'électricité

LE PROGRAMME EFFICIENCE+ POUR OBTENIR UN APPUI FINANCIER.

Dans le cadre de ProKilowatt, l'AEnEC a lancé le programme de soutien aux mesures d'efficacité énergétique EFFICIENCE+. Depuis début 2017, ce programme permet à tous les participants du modèle Énergie et du modèle PME de déposer une demande d'appui financier pour une mesure d'économie d'électricité en deçà du seuil de rentabilité. Les 502 mesures d'amélioration qui ont bénéficié de l'appui d'EFFICIENCE+ à ce jour ont généré une économie annuelle d'électricité de 15 971 MWh. À ce jour, plus de 4 millions de francs ont été attribués dans le cadre d'EFFICIENCE+.

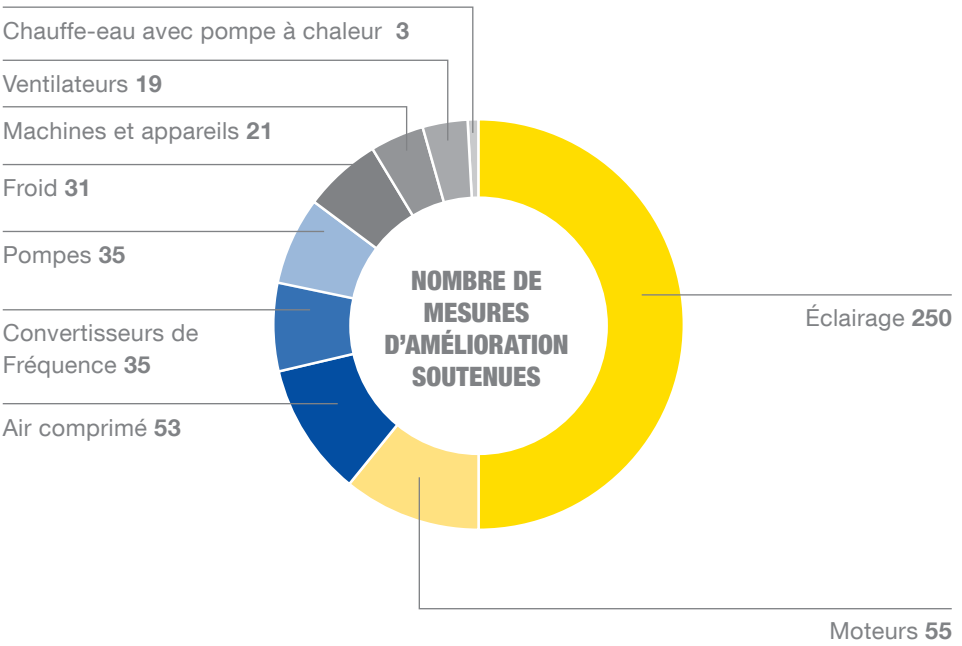

Programme d'efficacité énergétique des véhicules et des transports

L'UTILISATION DE VÉHICULES UTILITAIRES ÉLECTRIQUES ET LE TRANSFERT DE MARCHANDISES DE LA ROUTE AU RAIL PRÉSENTENT AUSSI UN INTÉRÊT FINANCIER.

Depuis 2014, l'AEnEC propose aux entreprises participantes des attestations pour valoriser la réduction de leurs émissions de CO_2 dans les transports lorsqu'elles recourent à des véhicules utilitaires électriques ou qu'elles transfèrent leurs marchandises de la route au rail. L'AEnEC transmet les attestations obtenues par les entreprises à la fondation KliK qui les leur achète. Pour une entreprise, participer au Programme transport complète idéalement les conventions d'objectifs de l'AEnEC conclues dans le cadre du modèle Énergie ou du modèle PME. En 2019, le Programme transport a entraîné une réduction de 46 692 tonnes des émissions de CO_2.

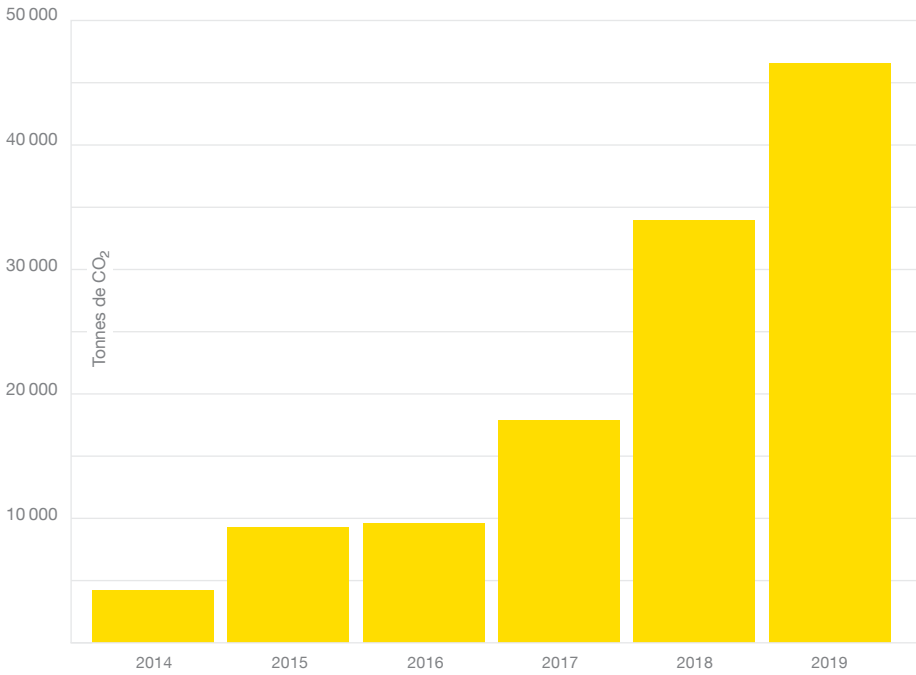

Organisation

L'AENEC A ÉTÉ FONDÉE EN 1999 PAR LES ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES SUISSES. ELLE EST CONDUITE PAR SA DIRECTION ÉPAULÉE PAR QUATRE CHEFS DE SECTEUR.

DIRECTION

Jacqueline Jakob
Directrice

Rochus Burtscher
CFO/COO

Thomas Weisskopf
Chef de secteur

Erich A. Kalbermatter
Chef de secteur

Stefan Krummenacher
Chef de secteur

Martin Kernen
Chef de secteur Suisse romande

COMITÉ DE DIRECTION

Rudolf Minsch
Président
economiesuisse

Hans-Ulrich Bigler
Vice-président
Union Suisse des arts et métiers

Philipp Bregy
Swissmem

Daniela Decurtins
Association Suisse de l'Industrie Gazière

Michael Frank
Association des entreprises électriques suisses

Michael Matthes
scienceindustries

Bernhard Salzmann
Société Suisse des Entrepreneurs

Roland Bilang
Avenergy Suisse

Stefan Vannoni
cemsuisse

Frank R. Ruepp
Groupement d'intérêt des industries intensives en consommation d'énergie

Une solide expérience

L'AENEC OFFRE À SES PARTICIPANTS UN SERVICE DE GESTION ÉNERGÉTIQUE COMPLET DEPUIS 19 ANS.

L'AEnEC coopère avec une centaine de spécialistes de l'énergie dans toute la Suisse. Chaque entreprise participante bénéficie ainsi d'un seul interlocuteur pour sa gestion de l'énergie. Tous ces conseillers et conseillères ont passé l'examen d'accréditation de l'AEnEC. Ils cumulent ensemble quelque 795 années d'expérience professionnelle. Surtout, ils sont à l'écoute des participants, avec qui ils entretiennent des relations humainement et professionnellement précieuses, souvent à long terme.

Financement de l'AEnEC

PAR LEURS COTISATIONS, LES ENTREPRISES CONTRIBUENT À 95 % DU BUDGET TOTAL.

En 2019, les dépenses opérationnelles de l'AEnEC se sont élevées à 21,4 millions de francs. Les associations membres de l'AEnEC ont contribué au budget général à hauteur de 100 000 francs. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a fourni 800 000 francs (hors TVA). Les cotisations versées par les entreprises participantes se montent à 20,6 millions de francs environ, soit plus de 95 % du budget total. L'expérience montre que les entreprises participantes consacrent 10 à 15 millions de francs supplémentaires à la mise en œuvre des objectifs convenus sous forme de prestations fournies (investissements non compris).

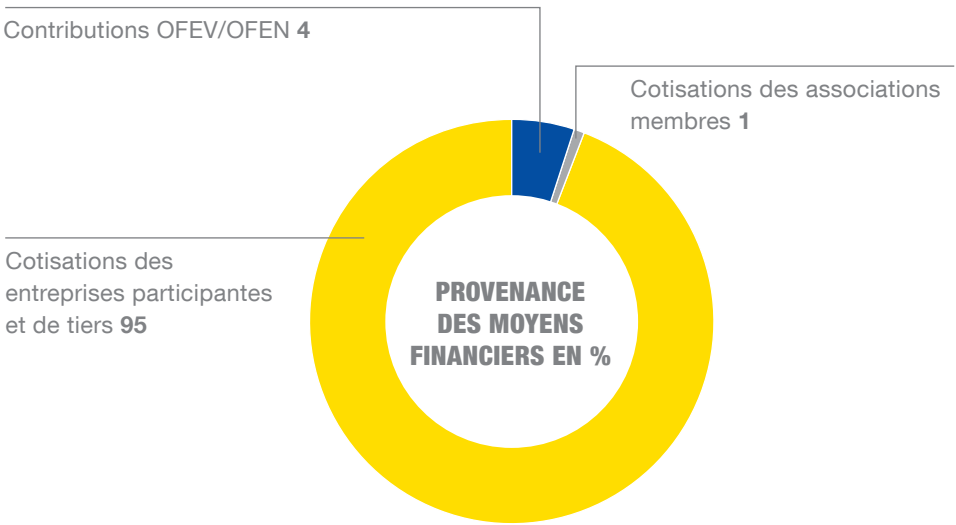

L'essentiel en bref

NOMBRE DE PARTICIPANTS EN FIN D'ANNÉE

	2018	2019
Modèle Énergie	2850	2903
Modèle PME	1098	1162
Programme Transport	13	17
Suivi pour des tiers	13	11
Total	**3974**	**4093**

	CO_2 (tonnes)	Électricité (MWh)	Énergie totale (MWh)	Argent (CHF*)
EFFET CUMULÉ DES MESURES D'AMÉLIORATION DEPUIS 2013, EN 2019				
Modèle PME	34334	96471	234628	23000000
Modèle Énergie	594078	1375126	3343531	321000000
Total	**628412**	**1471597**	**3578159**	**344000000**
ÉCONOMIES RÉALISÉES GRÂCE AUX MESURES D'AMÉLIORATION MISES EN ŒUVRE EN 2019				
Modèle PME	4179	11294	28449	3000000
Modèle Énergie	72617	127466	276112	34000000
Total	76796	138760	304561	37000000
CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE CO_2 EN 2019				
Modèle PME	176329	1155610	2077497	
Modèle Énergie	3830022	13345876	35054814	
Total	4006351	14501486	37132311	

* Hypothèse de coûts moyens de l'énergie de 10 centimes par kWh (sans éco-électricité).

Impressum
Édité en 2020 par :

Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)
Hegibachstrasse 47
8032 Zurich

Réalisation :
BERTA Kommunikation SA et Sensor Advice Sàrl, Zurich

Traduction en français : Sylvie Gentizon, Genève

Lectorat : Jean-Luc Renck, La Chaux-de-Fonds (français),
Alain Vannod, St-Gall (allemand)

Impression : Vögeli AG, Marketingproduktion & Druck, Langnau
Imprimé Cradle to Cradle Certified™

© Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), Zurich

naturemade énergétique neutre !

Climatiquement neutre
Imprimé
ClimatePartner.com/11603-1909-1001

CERTIFIED cradle to cradle GOLD

Les produits d'impression certifiés Cradle to Cradle™ produits par Vögeli AG.